

En action pour défendre nos CLSC!

Signons la pétition contre le transfert de professionnel-les des CLSC vers les GMF

Depuis plusieurs semaines, des centaines de travailleuses et travailleurs sociaux ont reçu la confirmation qu'ils seront transférés dans des Groupes de médecine familiale (GMF).

Ces professionnel-les qui œuvrent actuellement auprès de la population dans les CLSC s'inquiètent de l'impact d'une telle décision sur les services à la population et sur les conditions d'exercice de leur profession.

Le transfert dans les GMF, ça vous concerne!

Le ministre Barrette est en train de mettre la clé dans la porte des CLSC sans aucun débat public sur la question. Pourtant, ces services permettent de répondre aux besoins de la population (souvent les plus vulnérables d'entre nous) en misant sur une approche multidisciplinaire.

Qu'arrivera-t-il aux patient-es qui avaient des services professionnels en CLSC et qui n'ont pas de médecin de famille? La réponse, c'est qu'ils risquent de ne plus avoir accès à des services, gracieuseté de la réforme Barrette! Des corridors de services existent déjà entre le volet CLSC et les GMF, alors pourquoi ne pas plutôt miser sur l'amélioration du système en place au lieu de transférer des professionnels en fonction du besoin des médecins du GMF?

Passons à l'action!

Afin de dénoncer ces transferts de personnel qui limiteront l'accès aux services à la population, la CSN a lancé une pétition en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Cette pétition réclame un moratoire sur les transferts de professionnel-les vers les GMF.

Nous vous invitons à la signer, en allant au lien suivant :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-6033/index.html>



Pétition : Moratoire sur le transfert des ressources professionnelles des CLSC vers les GMF

- CONSIDÉRANT la décision unilatérale du ministre de la Santé et des Services sociaux de transférer des ressources professionnelles du secteur public vers le secteur privé;
- CONSIDÉRANT QUE cette décision comporte des risques à long terme pour la survie des CLSC;
- CONSIDÉRANT QU’en transférant les ressources des CLSC vers les groupes de médecine de famille (GMF), les services sociaux et professionnels se donneront selon une approche orientée vers les besoins du médecin;
- CONSIDÉRANT QUE l’autonomie des professionnels transférés dans les GMF qui seront sous la responsabilité clinique des médecins sera grandement affectée;
- CONSIDÉRANT QUE les CLSC ont développé une expertise dans le travail interdisciplinaire;
- CONSIDÉRANT QU’en transférant des professionnels des CLSC vers les GMF, il y aura assurément un engorgement et un problème d’accessibilité pour rencontrer un professionnel en CLSC;
- CONSIDÉRANT QU’il faudra avoir accès à un médecin de famille en GMF pour avoir droit à des services d’un professionnel;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec un moratoire sur le transfert des ressources professionnelles des CLSC vers les groupes de médecine familiale privés, afin d’évaluer l’impact de cette mesure sur la population et les intervenants du réseau.

NOM, PRÉNOM	VILLE	SIGNATURE

Retournez les copies signées de la pétition par courriel à fsss.info@csn.qc.ca ou par fax au 514-598-2223 avant le 1er juin 2016.